

# LA TRIBUNE DES MUNICIPALIAUX

AVRIL 2019 - N°58 -  
Bimestriel - Prix : 1,30€

.....

Déroulement de carrière / Mutuelle / Ratio...

Quand la Ville de LYON  
vous fait les poches !



**Retour sur le  
congrès de la  
Ville de LYON**

**Echos des  
services**

**Grève des  
éboueurs**

**Congé bonifié**

**Culture**

.....





En mai fait la grève.

Le 9 mai sera une journée importante pour la fonction publique.

Notre président, après avoir détruit le code du travail et le statut des cheminots, s'attaque maintenant à toute la fonction publique.

C'est une attaque sans précédent contre notre statut. La casse des comités techniques, des CHSCT, des CAP, les recours aux contrats précaires (contrats de mission), les ruptures de contrats à l'amiable ...

Pire c'est tout un système qui s'écroule. Notre vision d'une société solidaire en prend un coup. En détruisant ainsi la fonction publique c'est le service public qui va être mis à mal. Malgré une demande importante des Français pour un service public de proximité et de qualité.

Le gouvernement, quant à lui, reste sourd à cette revendication. Il se sert du grand débat pour appliquer sa politique capitaliste.

Tous les syndicats vous donnent RDV le 9 mai à 10 h place Bellecour pour défendre notre fonction publique utile à tous.



## SOMMAIRE

---

Page 2 :	<b>L'édito</b>
Pages 3 à 6 :	<b>Echos des services</b>
Pages 7 à 9 :	<b>Congrès CGT</b>
Pages 10 à 11 :	<b>Actualité local ville</b>
Page 12 à 13 :	<b>Actualité nationale</b>
Page 14 :	<b>Culture</b>
Page 15 :	<b>Retraite</b>

### Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtvilledelyon.fr>  
Inscrivez vous à la newsletter.

 FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

 TWITTER : @CGT\_VILLE\_LYON

Email: [sectionpmcgtlyon@outlook.fr](mailto:sectionpmcgtlyon@outlook.fr)

### Mentions légales

**Publication:** La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.  
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Richard Delauzun  
C.P.P.A.P 0519S06896

### Adresse postale:

CGT-VIIIe de Lyon, Salle 26, Bourse du travail  
69422 LYON CEDEX 03  
Tél: 04 72 10 39 46



### Action de groupe des EJE

Action de groupe, pour faire cesser la discrimination relative au régime indemnitaire dont sont victimes les éducatrices de jeunes enfants.

L'audience s'est tenue au Tribunal Administratif de Lyon le 3 avril 2019. C'est une étape dans l'action engagée le 8 mars 2017!

A la suite d'une vingtaine de revendications portant sur les remplacements, les conditions de travail, les carrières et les rémunérations, les jours de grèves, les perturbations successives dans les crèches depuis 2017 et à l'appel des syndicats CGT et UGICT CGT.

Si à cette date la direction de la ville a enfin décidé de négocier et accorder une augmentation de 100 € pour les directrices et de 50 € pour les adjointes de direction, le régime indemnitaire des éducatrices de jeunes enfants reste, lui, très largement inférieur à celui octroyé aux filières masculines.

C'est pourquoi, en mars 2018 le syndicat UGICT CGT a mis en demeure la ville de Lyon de faire cesser cette discrimination dans l'établissement et à appliquer un régime indemnitaire juste pour les éducateurs de jeunes enfants (EJE). En juillet de cette même année, la ville a rejeté notre demande, aussi, en septembre 2018, notre avocat Me DUMOULIN a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Cette affaire a été entendue le 3 avril 2019 au tribunal Administratif de Lyon. Un préavis de grève a été déposé pour cette date afin de permettre aux EJE qui le souhaitent d'assister à l'audience. Nous étions une quinzaine devant le tribunal avec des pancartes caricaturant la communication de la ville de Lyon sur l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, la ville communique beaucoup mais agit peu dans ce domaine ! Nous sommes dans l'attente du jugement qui devrait, comme l'a indiqué le commissaire du gouvernement, rejeter notre demande. Nous avons déjà prévu de ne pas en rester là ...

### Formation syndicale un droit voir un devoir

Lors de notre congrès nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre de syndiqués n'était pas au courant de leurs droits syndicaux.

Tous les agents de la ville, qu'ils soient syndiqués ou non, ont droit à 12 jours de formation syndicale.

À la CGT de la ville de Lyon nous insistons pour que les nouveaux syndiqués suivent une formation d'accueil.

Pour connaître les dates de formation je vous invite à rejoindre le site de la CGT dans l'espace réservé aux adhérents. Vous pourrez y découvrir le catalogue de formation ainsi qu'un guide des droits syndicaux.

Un syndiqué formé est un syndiqué mieux armé pour répondre à la collectivité et à la direction. Alors n'hésitez pas ! Formez-vous !



## Pas de bébés à la consigne !



### Manifestation «Pas de bébés à la consigne»

La CGT de la ville de Lyon tient à remercier tous les agents, les parents ainsi que les employés des crèches privées et associatives qui se sont mobilisés ce 28 mars à l'appel du collectif : « Pas de bébés à la consigne ».

A la ville de Lyon 270 agents se sont déclarés grévistes, 3 crèches étaient fermées et 38 partiellement ouvertes sur les 52 que compte la ville, grâce entre autres au travail de terrain de la CGT.

Malgré le succès de cette mobilisation, plus de 300 personnes présentes au rassemblement, celui-ci laisse un goût amer. La délégation reçue à la préfecture n'était pas représentative du collectif « Pas de bébés à la consigne », étant composée uniquement de représentants syndicaux de la CFDT.

Les militants CGT pourtant présents en nombre n'ont pas été conviés à rejoindre la délégation.

A leur retour, les représentants CFDT nous ont fait part de l'entretien et des revendications portées.

Celles-ci ne vont pas le sens des revendications de « Pas de bébés à la consigne ». La délégation s'est bornée à demander que l'ordonnance contre laquelle nous

nous battons « devienne une loi parce qu'une loi est amendable ». Nous avons été interpellés par de nombreux manifestants nous demandant si nous étions d'accord avec la déclaration citée.

Pour nous, à la CGT, la sécurité de nos enfants, leurs conditions d'accueil, la dégradation des conditions de travail des agents et du service rendu sont trop graves pour résumer cette loi rétrograde à un simple problème législatif. Quelle que soit la forme, ordonnance, décret ou loi, nous sommes et serons toujours contre.

Cette réforme rétrograde aura des conséquences sur la qualité d'accueil de nos enfants, du nombre d'enfants accueillis par mètre carré dans une crèche, du nombre de personnel prévu pour le taux d'encadrement.

Nous continuerons à nous battre et mettrons tout en œuvre afin de rendre un service public de qualité partout et pour tous.

### Boycott des instances

Tous les syndicats de la Ville de Lyon ont décidé au mois de janvier, de boycotter les instances ainsi que les monologues sociaux de la ville. La CFDT a déjà quitté le navire et retournera siéger seule dans les instances.

Les revendications sont simples Un meilleur

leur déroulement de carrière (ratio), 100 euros d'augmentation pour les agents par le biais du régime indemnitaire, une meilleure prise en charge de l'assurance maladie ainsi que la prévoyance.

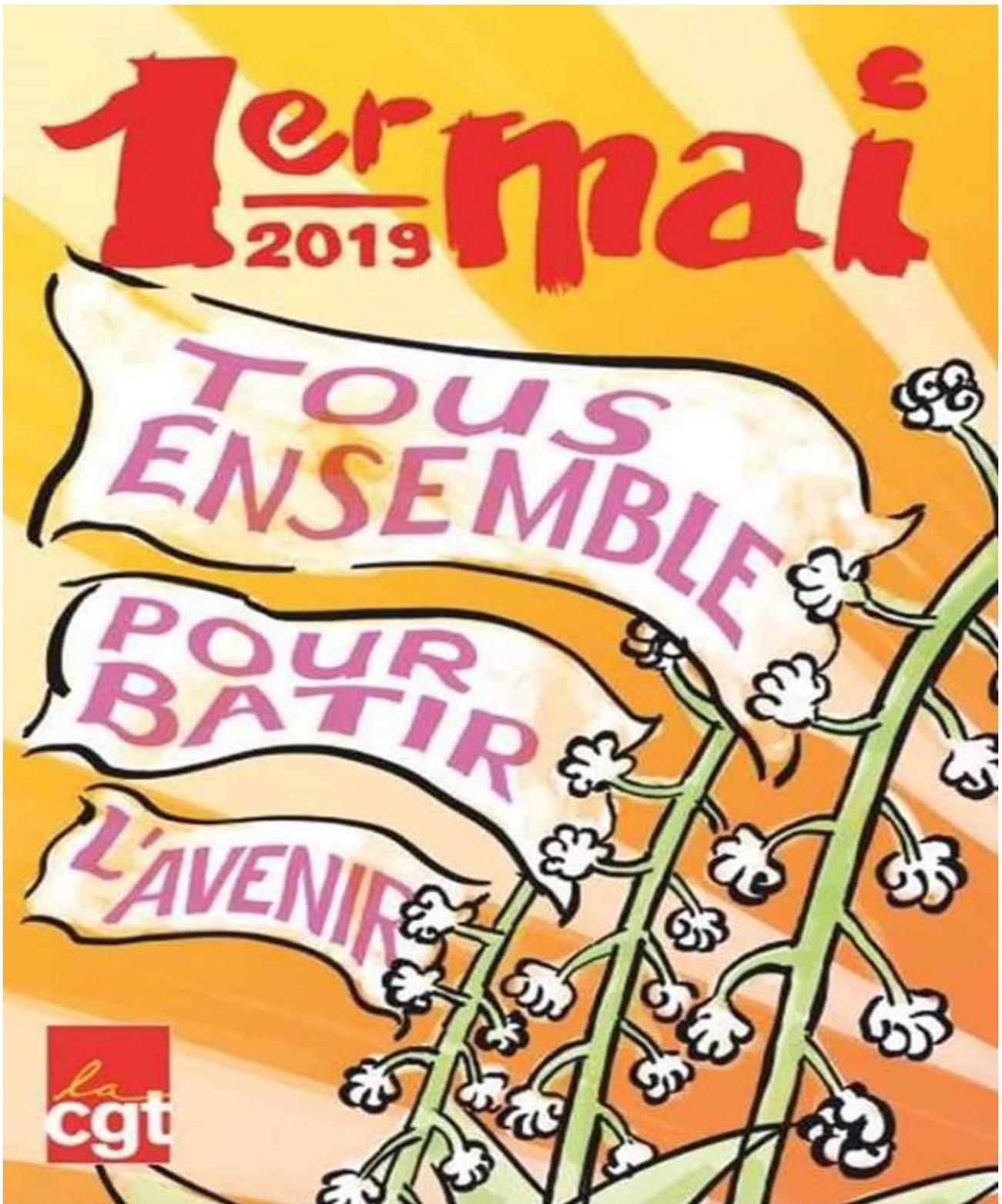
La réponse du Maire est à des années lumières de nos revendications. Il augmente les ratios d'avancement pour l'année 2019 pour le grade de C3 en les passant de 30% à 45% pour pouvoir nommer les agents de plus de 60 ans. Cependant dès 2020, les ratios redescendront à 35%. Aucune avancée n'est à noter par ailleurs concernant les ratios d'avancement de C1 à C2.

Pour l'intersyndicale le compte n'y est pas. A l'heure où nous écrivons ces lignes l'intersyndicale a forcé la porte du bureau du Maire, absent ce jour-là car en visite chez son copain Macron.

La Ville de Lyon pour nous montrer son engagement sur la question du dialogue social, nous a envoyé les agents de la police municipale comme leurs interlocuteurs. L'intersyndicale a tenu bon et après de longues minutes d'attente, elle a enfin pu s'entretenir avec les directeurs de cabinet de Monsieur COLLOMB. Après des échanges plutôt vifs, nous avons pu repartir avec une promesse de rendez-vous rapide avec le Maire.

**La CGT prend ses responsabilités et ne lâchera rien.**

**La suite aux prochains épisodes...**





## Va-t-on vers une privatisation des piscines ?

Depuis quelques années, nous sentons que le vent tourne au sein des piscines de la ville de Lyon.

Tout a commencé avec l'annonce de la fermeture de la piscine d'été de Gerland en 2017, profitant du départ de l'OL, de l'arrivée du LOU et prétextant de la vétusté du site. Une prolongation de 3 ans avait alors été accordée grâce à la pression des Lyonnais et des usagers de ce site, privés de leur piscine.

Suite à cela, la ville de LYON s'engageait à ficeler un projet de nouvelle piscine pour 2020, soit en semi-gestion, soit en gestion complète avec un partenaire privé. Depuis nous n'avons plus beaucoup d'informations sur ce sujet car la ville de Lyon a essayé de céder le bébé au LOU, pas trop d'accord pour le mettre en place. A peu près à la même époque que l'an-

nonce de la fermeture de la piscine de Gerland, la ville sort de ses cartons le projet CPE (Contrat de Performance Energétique). Deux sites furent tirés au sort, pour la mise en place. Le musée Gagne et la piscine de Vaise.

### Qu'est-ce que ce CPE ?

Pour faire simple : on prend des bâtiments énergivores, on demande au secteur privé de proposer des économies d'énergie, celui-ci fait les travaux et dans un délai prédéfini, on regarde les économies réalisées. Bien sûr, ces travaux sont à la charge de la ville de Lyon !

Pour la piscine de Vaise c'est l'entreprise Engie-Artelia qui a gagné l'enveloppe. Elle demande de déboursier 4M € à la VDL pour faire les travaux et pendant 7 ans, elle suit et fait la maintenance du matériel produisant les flux ! Résultat : C'est la disparition de certains corps de métiers de la fonction publique et même la disparition de certains services ( chauffagistes, électriciens, plombiers, factos ... )

Il est possible qu'à terme, si le résultat est concluant, ces entreprises privées ne prennent pas en gestion la totalité des sites ( agents d'accueil, agent d'entretien, MNS, DGTB, CTS ?.... )

Cela représenterait un nouveau recul des services publics accessibles à tous sans notion de rentabilité et avec l'équité de traitement de tous les usagers.

Ne nous voilons pas la face le but premier d'une entreprise sous-traitante est bien entendu de dégager du bénéfice, ce qui n'est pas le cas d'un service public.

### ALLONS-NOUS LAISSER FAIRE CELA ?

Certains services nous font remarquer qu'à cause des derniers mouvements de grève au centre nautique Tony Bertrand, la direction et les élus aux sports envisageraient, une éventuelle, privatisation du site, afin de pouvoir ouvrir sur des créneaux bien plus larges ...

**LA PRIVATISATION AU SEIN DE LA VILLE DE LYON APPROCHE, NE LACHONS RIEN !**

# Retour sur le congrès CGT de la Ville de LYON



## Le passage de relais

La CGT à la ville de Lyon a toujours été la première organisation syndicale. C'est à ce titre que son secrétaire général porte une grosse responsabilité. Il doit être en phase avec les orientations de la CGT nationale et en même temps, s'occuper des affaires locales.

Ceci demande une organisation et une disponibilité de tout instant. Il doit impulser et organiser ses équipes militantes afin d'être au plus près des milliers d'agents pour construire le rapport de force.

Dès son arrivée à ce poste, il doit penser à sa succession et former le ou la camarade à prendre ses responsabilités. Pour ma part, toutes ces missions ont été accomplies ! Le passage de relais c'est bien déroulé lors de notre congrès le 26 mars. Sébastien Douillet est le nouveau secrétaire général de la CGT ville de Lyon et à l'aise pour en assumer la charge. Je reste à ses côtés sur d'autres missions syndicales à la ville et lui serai loyal.

L'ancien et le nouveau, main dans la main, pour défendre les acquis et gagner de nouveaux droits pour les agents et le service public.

R. DELAUZUN

## Le rapport d'orientation

**Le syndicat général CGT ville de Lyon vous présente le rapport d'orientation. Les thèmes socles seront travaillés et ce, pour les quatre années à venir.**

## Une CGT combative pour un service public de qualité !

C'est dans un contexte économique et politique toujours plus difficile que la CGT doit se battre et lutter. En effet, la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2% maximum, décrétée par le gouvernement pour répondre aux décisions de l'Europe, a pour but de baisser la dotation de l'État aux collectivités et permettre à la ville de réduire son budget consacré normalement à développer un service public de qualité et à garantir son bon fonctionnement. Ainsi la ville discrédite nos revendications qui vont dans le sens des besoins des usagers et des agents.

Le projet de loi de réforme de la fonction publique donne au maire de Lyon la légitimité de mettre fin à notre statut basé sur le bien commun, au profit de règles

libérales nocives pour les citoyens et pour les fonctionnaires. En effet, le nouveau statut facilitera l'embauche des contractuels par contrat déterminé mais aussi leurs licenciements ... C'est la mort de la fonction publique telle que nous la concevons.

## Le congrès 2019 décide :

La CGT doit mettre toute sa force au niveau national comme au niveau local pour combattre cette politique d'austérité et de disette. Au niveau local, elle sera à l'initiative de toutes les luttes et accompagnera tous les agents qui se mobiliseront pour contrecarrer cette casse du service public et sera présente à tous les appels nationaux CGT à manifester.

Luttes locales, casse du service public la CGT ville de Lyon relayera tous les appels nationaux

## La santé au travail (prévention)

La santé au travail n'est pas seulement une histoire de maladie ou d'accident, mais elle est prioritairement liée à la prévention et aux conditions de travail.

Force est de constater que, le maire ne se saisit pas de ce dossier concernant la santé des agents car il est plus facile pour lui de se séparer d'un agent plutôt

que de l'accompagner dans sa reconversion. Notamment pour les agents soumis à des métiers pénibles qui sont amenés à se former afin de changer de métier au moment où ils peuvent encore se reconvertir en temps et en heure et non lorsqu'ils sont au pied du mur et en incapacité définitive.

Certaines directions sont plus touchées que d'autres par l'absentéisme, ce sont surtout les filières féminines et/ou techniques qui sont les plus exposées à l'usure professionnelle.

Par exemple : la direction de l'éducation, de l'enfance, le CCAS, les espaces verts, la direction garages et festivités ...

Même si cette fatalité est constatée par tous : élus politiques, administration, service de prévention .... rien n'est fait de manière suffisamment significative et aucun dispositif n'est mis en place de façon probante pour enrayer ce cercle vicieux, ce qui laisse les agents, à plus ou moins long terme, sans revenus décents.

Nous devons faire prendre conscience à nos élus lyonnais qu'il est dans leur intérêt de mettre les moyens nécessaires pour prévenir et garantir la santé des agents. Faire baisser l'absentéisme ne pourra qu'être bénéfique au service rendu aux usagers, à la ville ainsi qu'au CCAS.

En travaillant sur la prévention, nous réussirons à améliorer les conditions de travail dans les services. Car c'est en partant de l'organisation du travail que l'on peut lutter contre l'altération de la santé au travail. Cela nécessitera des moyens humains et par conséquent des moyens financiers.

### **Le congrès 2019 décide :**

Pour la CGT, les questions de santé au travail, d'amélioration de l'organisation du travail seront un des axes prioritaires de ces luttes revendicatives.

La CGT mettra tout en œuvre pour obliger le maire à donner les moyens humains et financiers afin d'instaurer une politique de prévention digne de ce nom à la ville.

### **Protection Sociale :**

Nous sommes tous d'accord pour dire

que, nous devons tous être soignés suivant nos besoins et non suivant nos moyens ! Malheureusement, notre système de santé s'individualise et se dégrade pour les plus démunis, suite au désengagement progressif et inéluctable de la sécurité sociale.

Historique du dossier :

Dès l'année 2009, la CGT ville de Lyon s'est emparée du dossier « protection santé ». Les négociations ont été longues et n'ont abouti qu'en 2013. Plusieurs rencontres avec le maire ont permis de négocier le doublement de l'enveloppe de la participation employeur.

L'administration avait décidé de retenir la convention de participation alors que la CGT revendiquait les contrats labellisés. La CGT et l'UGICT ont porté ce dossier à bout de bras.

Le contrat actuellement proposé par la ville est encore intéressant au niveau des prestations et des remboursements.

Mais à ce jour, la ville vient de lancer un appel d'offres pour le renouvellement du marché public de notre mutuelle, celui de Collecteam venant de prendre fin. Dans le cahier des charges, la ville propose la création d'une tranche supplémentaire inférieure à 1500 euros et ce, au détriment du contrat I. Nous devrions garder les mêmes acquis sur le contrat santé et sur le contrat de prévoyance.

Pour les 4 années à venir, la participation financière de l'employeur est estimée entre 3 millions deux cent mille euros et 3 millions six cent mille euros. En 2013, elle était d'1 million quatre cent mille.

Cependant, les contrats et la participation employeur peuvent être améliorés et nous nous y emploierons.

### **Le congrès 2019 décide :**

La CGT doit continuer à suivre ce dossier, à travailler sur l'amélioration de certaines prestations du contrat santé et prévoyance.

Par exemple : faire évoluer le taux de reconnaissance d'invalidité à la baisse en cas de retraite pour invalidité, demander l'augmentation de la participation employeur.

La CGT ville de Lyon mettra tout en

œuvre pour défendre la sécurité sociale.

### **Le pouvoir d'achat (régime indemnitaire) Régime indemnitaire :**

Ce régime est inéquitable pour les agents de la ville de Lyon et les organismes rattachés par rapport au bassin d'emploi. Cette iniquité existe entre les filières, et pénalise notamment les filières féminines.

Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) imposé aux collectivités par le décret du 20 mai 2014 est un changement de politique managériale considérable puisqu'il est construit sur l'individualisme.

Chaque poste aura son propre régime indemnitaire car il sera lié aux missions et non au grade.

Les missions, l'expertise et les objectifs seront les curseurs principaux définissant le montant mensuel attribué au poste, celui-ci sera révisé tous les quatre ans. Au bout du 3ème mois d'absence, cette prime sera diminuée. Une partie variable estimée à 150 euros, nommée le CIA, sera soumise aux objectifs à atteindre.

### **Le congrès 2019 décide :**

La CGT doit tout mettre en œuvre pour limiter les effets négatifs de ce nouveau régime indemnitaire. Elle doit aussi l'utiliser pour augmenter le salaire de tous.

### **Politique de promotion**

Rappelons que la CGT revendique un SMIC à 1 700€, une hiérarchie des salaires de 1 à 6 et le doublement du salaire sur une carrière complète. Nos grilles de salaires et la valeur du point d'indice sont aujourd'hui très éloignées de ces ambitions.

La réforme du PPCR a modifié le positionnement RH de la ville sur la délibération des ratios.

Toutes les filières de la catégorie C ont aujourd'hui le même ratio (sauf le cadre d'emploi des agents de maîtrise).

Il est actuellement faible, autour de 30%. Cette réforme, au même titre que la précédente n'empêche pas un agent recruté sur un poste sans concours de dérouler sa carrière jusqu'au bout de son cadre d'emploi.

Actuellement 70% d'entre nous, peuvent atteindre le grade C3.

Depuis peu, la ville offre la possibilité au 30% restant, de valider le grade C3 quelques mois avant de partir à la retraite. Ce dispositif est un pas en avant mais insuffisant car atteindre le dernier grade, est à la fois gagner plus de salaire et partir à la retraite avec une pension décente. Pour la CGT, l'évolution de carrière n'est que la reconnaissance de l'expérience et non un outil RH basé sur des économies financières.

### **Le congrès 2019 décide :**

La CGT doit se battre afin que tous les agents de catégorie C puissent dérouler jusqu'à C3 avec les mêmes conditions statutaires.

Des ratios à 100% sur toutes les cadres d'emploi de la catégorie C.

Une CGT forte s'appuyant sur un Syndicat Général fort

### **La formation syndicale**

Des formations syndicales sont proposées à tous nos militants. Ces stages sont en constante augmentation, notamment ceux concernant « l'accueil des nouveaux syndiqués »

### **Le congrès 2019 décide :**

La formation syndicale CGT doit se développer et être utilisée pour aider nos nouveaux adhérents à acquérir des bases solides qui les aideront à militer sur le terrain. Il dispose de 12 jours par an.

### **Notre organisation liée au travail des agents**

Nous entendons être respectés et nous le sommes, dans nos droits et bien sûr dans nos revendications, en faisant valoir nos forces, nos analyses, nos propositions. Nous restons l'organisation la plus représentative dans les instances paritaires et de loin.

Depuis notre dernier congrès, la CGT a démontré qu'elle était essentielle à la ville de Lyon.

Nous avons un nombre important de syndiqués et de sympathisants mais comme toutes les organisations, une baisse des militants est constatée. Un travail doit être fait pour augmenter notre syndicalisation, accompagner et former nos syndiqués et nos sympathisants à

plus d'engagement.

Dans un souci d'être plus proche des agents, en 2015 notre organisation s'est transformée en pôle métiers dans le but de réunir plus facilement les agents.

Les sections doivent être notre objectif premier afin de construire un rapport de force solide. Pour ce faire, nous devons revenir à ce qui a fait la grandeur de la CGT ! (le travail).

En lien avec notre confédération, nous avons expérimenté une démarche oubliée qui consiste à ce que chaque agent, se ré-approprie son travail afin de devenir une force vive au sein de la collectivité.

Notre bilan est plutôt favorable car après un an, la section des écoles s'est renforcée considérablement et elle est en cours d'autonomie.

La démarche s'installe aujourd'hui à la police municipale, aux espaces verts, au CCAS, aux sports. C'est est un outil qui nous a permis d'améliorer notre score électoral et d'augmenter le nombre de syndiqués. Il est essentiel dans la construction d'un rapport de force conséquent.

### **Le congrès décide :**

La CGT s'organisera autour de la démarche « santé/travail » afin de construire des collectifs de travail dans toutes les directions de la ville de Lyon. En fédérant ainsi les agents autour de leurs pratiques professionnelles, leur métier ou filière, notre syndicat favorise une meilleure syndicalisation, ce qui nous permettra de gagner les élections 2022.

Motion de soutien :

Vote à l'unanimité pour une motion de soutien de nos camarades de la métropole en grève.

### **CONCLUSION :**

La CGT a démontré qu'il était possible de regagner des sièges dans nos instances après avoir subi des scores en baisse depuis les années 2000. Nous constatons tous une démotivation du syndicalisme et du militantisme.

Les stratégies des gouvernements successifs, avec l'aide du MEDEF et des banquiers, en sont la cause.

Dans ces conditions, le syndicat général au même titre que l'UGICT a pu démontrer aux dernières élections qu'il était possible de faire voter les agents en faveur de la CGT. Cela n'est pas le fruit du hasard mais

d'un travail de terrain qui nous a permis ce score honorable.

Cette démarche doit être développée, organisée dans un esprit et un climat serein, entre la CGT et l'UGICT-CGT. C'est notre objectif commun !

C'est pourquoi, tous les acteurs de la CGT doivent travailler ensemble pour dresser un rempart contre toutes les attaques adressées aux agents de la ville.

Par notre organisation, la CGT devrait devenir plus forte en continuant de créer des sections et des relais sur les sites. Cela permettra de dynamiser l'investissement syndical.

L'histoire a montré qu'un syndicat fort est le seul contre-pouvoir de la stratégie libérale. Notre syndicat se bat pour une meilleure répartition des richesses, une société plus solidaire sans exclusion et sans racisme.

Cette force nous l'avons, à nous de l'organiser !!!

### **Un congrès constructif pour une CGT ville de Lyon combative.**

Une centaine de militants était présente lors de notre dernier congrès.

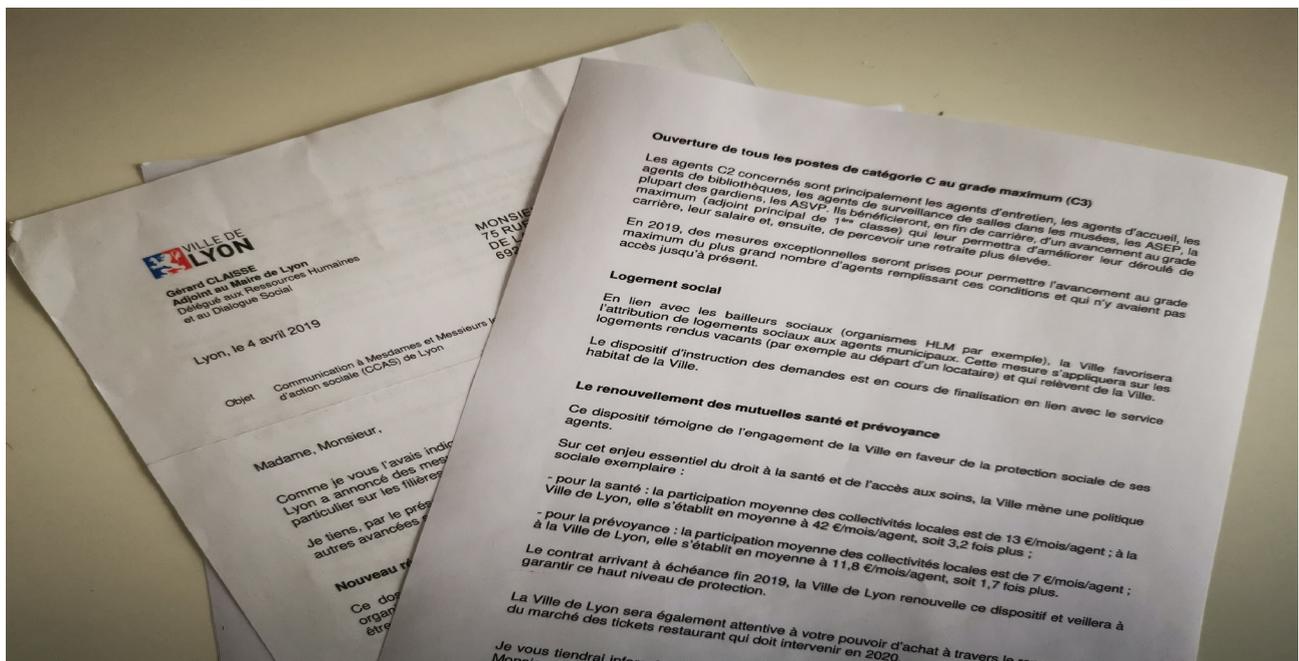
Belle journée pour la CGT ville de Lyon avec un congrès riche en débats et en échanges. Nouveau départ pour la CGT ville de Lyon qui a su renouveler sa commission exécutive à hauteur de 30%. Enfin la commission exécutive a élu son nouveau secrétaire général (Sébastien Douillet), son secrétaire général adjoint (Edith Kinhouande), sa trésorière (Nancy Greth) ainsi que son adjointe (Evelyne Satin).

Nous remercions tous les militants présents ainsi que tous les camarades qui ont aidé au bon déroulement de cette journée.

Remerciements aussi aux autres syndicats CGT présent :

Pour l'UD du Rhône son secrétaire général Joao Perrera Alfonso  
Pour la fédération des services publics Natacha Pommet et Eric Hours  
Pour l'IHS Pierre Coquant  
Pour la CSD Willy  
Pour la Métropole Mohamed

# Réponse de l'inter-syndicale au courrier de Gerard CLAISSE



Monsieur CLAISSE vous a envoyé un courrier vous faisant croire à l'amélioration de votre pouvoir d'achat, de votre carrière, d'un accès facilité au logement social et une prise en charge de la mutuelle santé et prévoyance exceptionnelle...

## L'intersyndicale rétablit quelques vérités:

### 1- Régime indemnitaire RIFSEEP :

Le Maire annonce 1 million d'€, l'administration nous donne une répartition de 914 000€. 1er mensonge  
Ce que monsieur CLAISSE ne vous dit pas c'est la réelle répartition de cette somme. Pour 2100 agents de catégorie C, l'augmentation sera comprise entre 0€ et 55€ soit 45.65€ net. Pour les catégories B, l'augmentation sera de 0€. Certains A percevront 2075€ net par mois environ.

### 2- Tous les postes de C2 en C3 : c'est vrai

Mais 2ème mensonge : les agents qui sont en poste en C2 ne pourront éventuellement être promus Principal 1ère classe qu'à partir de leur 60 ans minimum !!! Avec un ratio à 45% en 2019 et 35% en 2020.

Il n'y a donc aucune garantie d'être nommé principal 1ère classe un jour !

### 3- L'accès à un logement social : effet d'annonce ou mensonge ?

Aucun calendrier n'est établi ? Quels seront les critères d'attribution ? Pour en savoir plus, contactez Monsieur Gérard CLAISSE par messagerie gerard.claisse@mairie-lyon.fr ou par téléphone au 04.72.10.51.15.

### 4- Mutuelles :

Les futurs contrats risquent d'être plus onéreux que ceux actuels compte tenu des déficits cumulés depuis 6 ans.

La prise en charge de l'employeur devrait représenter au minimum 50% des coûts selon l'intersyndicale.

Monsieur CLAISSE a aussi oublié de vous parler de la subrogation :

Qu'est-ce que la subrogation ? C'est l'avance par la Ville de votre complément de salaire afin de pouvoir vivre dignement malgré votre arrêt de travail lors du passage à ½ traitement.

L'administration est aujourd'hui incapable de récupérer les sommes avancées auprès de la Mutuelle à savoir environ 2 millions d'€.

Pensez-vous que ce soit à vous de régler l'addition ?

Enfin, pour vous récompenser de tous vos efforts, le CRM va devenir CIA c'est-à-dire une prime au mérite : la part fixe (intéressement collectif) ira de 0 à 300€ et la part variable ira de 0 à 157, si vous avez bien travaillé.

# Grève des éboueurs... Quand la lutte paye !



La grève des éboueurs de la métropole de Lyon a pris fin ce vendredi 5 avril. Elle avait commencé le 19 mars.

Les agents de la métropole réclamaient la revalorisation de leur prime, le maintien du double Reeper pendant le ramassage, ainsi que les améliorations de leurs conditions de travail.

Après un conflit de 17 jours les agents de la métropole ont réussi à avoir gain de cause. Ils se verront attribuer une prime pour pénibilité et insalubrité de 69 euros mensuels avec un effet rétroactif sur 18 mois ainsi que la mise en place d'une prime d'intéressement collectif de 300 euros par an et par agent dès cette année.

Aujourd'hui c'est au tour des salariés du privé de rejoindre le conflit. Chez les éboueurs de l'entreprise Pizzorno une grève a commencé mardi 2 avril et se poursuit pour des motifs proches de ceux des agents de la métropole. D'autres sociétés sous-traitantes de la métropole pourraient aussi rejoindre le mouve-

ment. C'est la preuve que les mauvaises conditions de travail et les bas salaires ne touchent pas uniquement les agents du service public mais aussi l'ensemble d'un métier.

Une des revendications des salariés de Pizzorno correspond justement à un rattrapage sur leurs collègues du public.

La CGT de la ville de Lyon, lors de son congrès, a décidé de voter une motion de soutien aux agents de la métropole en grève. Nous, syndicat CGT, savons ce qu'est la lutte pour le pouvoir d'achat

«Nous sommes actuellement dans un mouvement de boycott des instances partenaires pour réclamer une meilleure évolution de carrières, la prise en compte de l'augmentation de nos mutuelles et la fin du RIFSEEP.

Face à l'ogre qu'est la métropole qui veut tous nous avaler nous ne pouvons rester sans réponse et appelons les autres syndicats à vous soutenir pour que votre lutte finisse par une victoire.»

# Refus de congé bonifié et future suppression ?



Encore une attaque contre le statut de la fonction publique. De plus en plus de collectivités refusent les congés bonifiés aux agents ressortissants des départements et territoires d'outre-mer. À Lyon, sur 20 demandes 14 ont été rejetées. Des décisions, souvent arbitraires, ont privé ces agents de la joie de retrouver leur pays et leur famille. Une démarche juridique est lancée pour permettre à ces 14 agents de bénéficier de leurs droits.

Les congés bonifiés, sont un dispositif hérité des années 1960 et dont l'objectif est de maintenir le lien, pour les populations d'Outre-Mer, avec leur terre d'origine. Le 26 mars 1978 un décret étend le bénéfice des congés bonifiés réservés jusqu'alors aux fonctionnaires métropolitains en poste dans les départements d'outre-mer, aux ultramarins venus travailler dans les services publics de métropole.

Cette possibilité de partir deux mois consécutifs et de bénéficier de la gratuité du voyage leur permet d'entretenir des liens avec leurs parents et leur terre natale.

Obtenir les congés bonifiés relève aujourd'hui d'un véritable parcours du combattant pour nombre d'employés originaires des DOM, titulaires de la fonction publique.

Le refus d'accorder les congés bonifiés n'est pas un phénomène nouveau, mais il prend de l'ampleur. Maires, présidents de conseils généraux, directeurs d'établissements, DRH et autres gestionnaires

s'autorisent le droit d'interpréter la réglementation

Mais ces congés sont plus souvent refusés pour pallier les suppressions d'emplois dans les services, répondre aux exigences des restrictions budgétaires et aux économies imposées.

Les congés bonifiés ne sont pas qu'un coût puisqu'ils permettent de faire fonctionner l'économie dans les deux sens : hexagone et pays d'outre-mer. Les congés bonifiés permettent aujourd'hui de maintenir le lien familial et culturel avec les pays d'origine. Beaucoup d'agents sont venus en métropole dans les années 1960 pour pallier le besoin de main d'œuvre.

Ils ont été conduits, sous le gouvernement de de Gaulle, à apporter leur main d'œuvre et leur force vive à l'économie de la France (1952 à 1981).

Ce droit, attaché au statut général des fonctionnaires est sur la sellette. Le 11 janvier 2019 une réunion interministérielle s'est tenue sur la réforme des congés bonifiés.

Aujourd'hui, cette réforme est considérée par nos collègues d'outre-mer et par la CGT comme la preuve d'un véritable

mépris face à leur histoire et à leur attente de reconnaissance.

Cette réforme constitue une véritable provocation, intervient dans un contexte d'austérité générale imposée au service public et à ses fonctionnaires (gel du point d'indice et des rémunérations, réformes régressives des droits et des acquis sociaux, suppressions d'effectifs, fermetures de services, plans d'économies successifs, etc ...)

Le gouvernement, incapable d'apporter des solutions à la vie chère en outre-mer, veut pourtant supprimer la sur-rémunération qui permettait aux fonctionnaires de faire face au pouvoir d'achat dans leur département. Et que dire de l'aspect discriminant apporté à cette réforme d'emblée régressive ?

En effet, il y a deux poids deux mesures. Les fonctionnaires exerçant dans les pays d'outre-mer (Collectivités ou départements) vont conserver leurs droits sans réciprocité d'application.

Le gouvernement Macron poursuit en catimini ses attaques contre les conquies sociaux. L'une d'elle s'illustre désormais par la réforme discriminante des congés bonifiés !

# Réforme du statut de la fonction publique

Malgré un vote unanime des neuf organisations syndicales contre le projet de loi Fonction publique, Le gouvernement persiste à vouloir imposer cette loi de casse sociale !





**Les Invisibles** est une comédie française réalisée par Louis-Julien Petit, sortie en 2018. Le film est une adaptation du livre de Claire Lajeunie, « Sur la route des invisibles, femmes dans la rue ».

L'Envol, centre d'accueil de jour pour femmes SDF, doit fermer ses portes : seulement 4 % des femmes qui y sont accueillies se sont réinsérées, ce qui est jugé insuffisant par la municipalité, qui ne peut plus « continuer à dépenser sans résultat ».

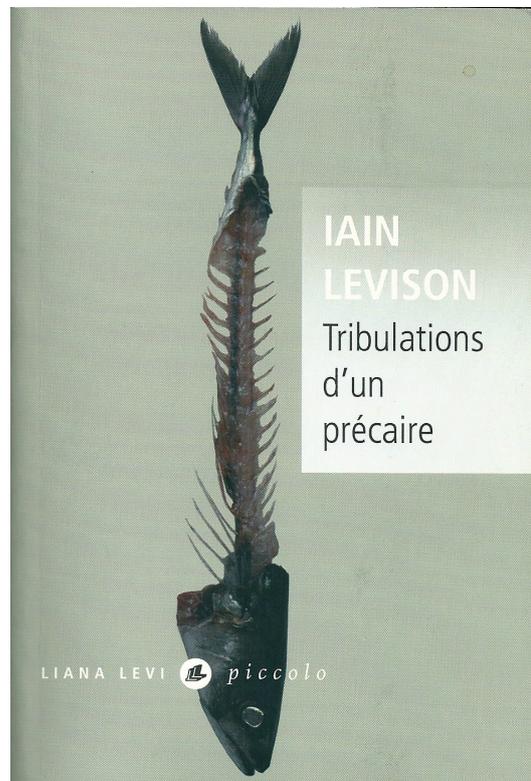
Les travailleuses sociales vont faire preuve de désobéissance civile en décidant d'y installer un atelier thérapeutique et un dortoir dans un squat, en toute clandestinité. L'atelier s'appuie sur la truculente Chantal, SDF et modèle de réinsertion, formée à la réparation d'électroménager en prison.

Un film qui fait écho au mouvement des gilets jaunes et aux nombreux témoignages de femmes dans la galère.

## Tribulations d'un précaire

Iain Levison, né en Écosse, a grandi aux États-Unis et vit en Caroline du Nord. À la fin de son parcours universitaire, il a exercé toutes sortes de métiers : pêcheur de crabes en Alaska, chauffeur de poids lourds, peintre en bâtiment. Ce sont ces expériences qu'il relate dans le récit « Tribulations d'un précaire ».

Féroce drôle, d'un réalisme implacable, désenchanté, ce récit-témoignage est une description sans concession de la société américaine et peut être bientôt de la nôtre ?



# Histoire du statut de la fonction publique

Au 18<sup>ème</sup> siècle les employés communaux et départementaux relèvent du droit privé. C'est en 1889 qu'est conférée aux communaux la qualité d'agents publics sans pour autant bénéficier d'un statut.

Entre la première et la seconde guerre mondiale, les employés communaux vont être régis par trois réglementations différentes :

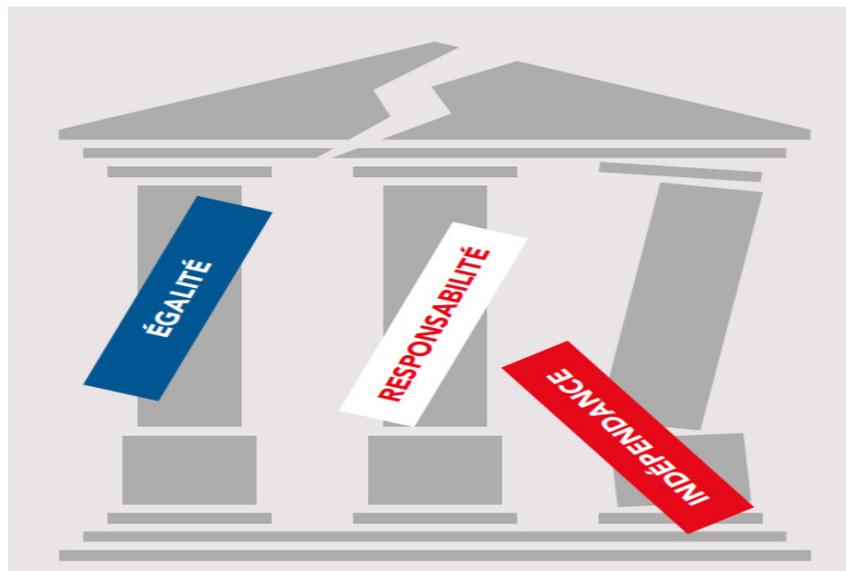
- Un statut unique qui date de 1919 et 1937 pour les communes de la Seine,
- Un statut type qui date de 1920 pour les communes de plus de 5 000 habitants mais dont l'application dépend du bon vouloir des maires,
- Et un dernier de 1938 pour les autres communes.

Un premier statut général est édicté sous le régime de Vichy en septembre 1941. Il s'applique à l'État, ne reconnaît ni les syndicats, ni le droit de négociation et de grève ; il exclut de la fonction publique les juifs, apatrides, francs-maçons, communistes. En 1943, Vichy édicte un statut national des communaux pour les villes de plus de 10 000 habitants.

À la Libération, les deux statuts de Vichy sont abrogés. Une commission syndicale d'études est mise en place par le ministre d'État chargé de la fonction publique, Maurice Thorez, à laquelle participent la CGT et la CFTC. S'appuyant sur les travaux de cette commission, le statut général de la fonction publique, qui ne concerne que les fonctionnaires d'État, est adopté à l'unanimité par les députés le 5 octobre 1946.

Le but d'un statut de la fonction publique est de promouvoir l'intérêt général par des fonctionnaires et ce indépendamment des représentants du pouvoir politique. Pour cela, il repose sur trois principes :

- Le principe d'égalité : c'est par la voie du concours, à partir d'un niveau



de qualification ou de diplôme nationalement reconnu, que l'on entre dans la fonction publique,

- Le principe d'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif avec le système dit de la « carrière » où le grade, propriété du fonctionnaire, est séparé de l'emploi qui est, lui, à la disposition de l'administration. Cela permet de protéger le fonctionnaire contre l'arbitraire et le régime de faveur, de lui permettre l'exercice de ses fonctions dans le seul intérêt du service, à l'abri de toute pression. Sans cela, aucune indépendance vis-à-vis des pressions des notables locaux, des exigences du patronat, de l'intrusion des cultes,

- Le principe de responsabilité qui confère au fonctionnaire la plénitude des droits des citoyens.

La loi du 28 avril 1952 crée le statut national des communaux qui unifie les situations statutaires sur tout le territoire national. Il crée un tableau national des emplois, renforce le principe de la carrière et du recrutement sur concours, examen ou diplôme. Il élargit les prérogatives de la commission nationale paritaire et crée des commissions paritaires locales.

En 1981, avec l'élection de François Mitterrand, président de la république, et un gouvernement comprenant des ministres communistes, dont Anicet Le Pors à la fonction publique, est lancé le chantier de création d'un statut vraiment général de la fonction publique.

Un statut de la fonction publique à plusieurs versants - État, territorial, hospitalier - est adopté. Le statut général des fonctionnaires est formé de quatre textes :

- La loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations s'applique à l'ensemble des fonctionnaires,
- La loi du 11 janvier 1984 concerne les fonctionnaires de l'État,
- La loi du 26 janvier 1984 concerne les fonctionnaires des collectivités territoriales et de leurs établissements,
- La loi du 9 janvier 1986 concerne les fonctionnaires des établissements publics hospitaliers et de santé. Dès 1987, des lois remettent en cause les acquis obtenus quelques années auparavant. Ces attaques sont aujourd'hui plus fortes avec la volonté de revenir à des contrats de gré à gré entre l'agent et l'autorité administrative... retour en arrière d'un siècle...

**JEUDI 9 MAI 2019**

**PLACE BELLECOUR 10 HEURES**

**PROJET DE LOI  
FONCTION PUBLIQUE  
EXIGEONS LE RETRAIT**

